

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

REF : DJS2011002

Signataire : ML/SRC

OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' "Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' «Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux » (APETREIM)

Considérant l'insuffisance de l'offre d'accueil dans le domaine de la petite enfance, notamment en direction des enfants porteurs d'un handicap de type infirmité motrice cérébrale,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la présente convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' «Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des enfants Informes Moteurs Cérébraux» (APETREIM)

DECIDE de participer au financement du fonctionnement de la structure d'accueil de la petite enfance sur le site Angle rue du Landy/Quai Adrien Agnès à hauteur d'un plafond de 8 000 € par place, soit 160 000 € par an.

PRECISE que pour l'année 2011, le financement s'élèvera à 76 800 €, somme calculée au prorata de la période d'ouverture.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le :

Publié le :

Certifié exécutoire le :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué